

L'arabe première langue minoritaire utilisée dans les services publics grâce à la Charte ? Par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 30 janvier 2014



✘ En fait ce projet de [ratification](#) des lois Européennes permettra à des régions comme Le Nord Pas de Calais d'enrichir leur patrimoine de langues régionales. Ainsi, en plus du « Chti » ou langue Picarde et le « Flamand » ou Dunkerquois, avec cette charte, l'Arabe deviendra aussi langue régionale.

Après tout si l'INSEE déclare qu'en 2007 il n'y avait que 183 000 personnes nés à l'étranger mais résidant en France, cette statistique n'inclut pas pour autant les femmes et les enfants (regroupement familial) qui, eux, sortent des statistiques « immigrés » ou étrangers » puisqu'ils ne sont pas soumis aux mêmes statuts que « travailleurs étrangers » ou « immigrés ». On peut estimer que si 183 000 adultes sont mariés à une femme et ont deux enfants (à minima) on a tout de suite 550 000 personnes parlant Arabe, soit 24 % de la population du Nord pas de Calais !

Qu'en est-il en 2014 ? Qui s'opposera, à Marseille, à ce que

l'Arabe vienne s'ajouter à celui de l'Occitan en tant que langue régionale ?

Dans le 101 ième département Français, Mayotte, l'Arabe est officiellement une langue régionale. Pour pousser le raisonnement à l'échelle nationale, si 18 à 25 % de la population parlent couramment l'Arabe et le pratiquent tous les jours, ne devient t-elle pas, de facto, première langue régionale en France ?

Les effets de bord pervers de la charte des langues régionales, obligent tous les bien-pensants à faire le même raisonnement. Cette statistique ethnique, qui ne porte pas son nom, doit-être pourtant réalisée pour estimer les conséquences financières, culturelles et électorales avant de signer ce « blanc seing » à tout ceux qui veulent, souhaitent et travaillent à la conquête de la France.

Les prochaines élections Communales, Européennes et Présidentielle seront-elles autant de bataille de Poitiers ?

Jeanlg75